



option non souhaitée

Par **misskenzo**, le **31/08/2019** à **19:15**

Bonjour

Je bénéficie d'une mutuelle BD entreprise. En décembre 2016 nous avons rempli un formulaire d'adhésion que je possède encore sur lequel j'ai coché que je ne souhaite aucune option juste le remboursement de base. Ma mutuelle vient de s'apercevoir que je bénéficie d'une option que je n'ai bien sûr pas demandée d'autant plus que la comptable sur ma paie me prélève bien pour l'option de base et me réclame 240 euros de trop perçu pour des remboursements qu'elle a fait aux professionnels de santé. Je trouve cela scandaleux dans la mesure où je n'ai pas demandé d'option et abusif puisque l'on me demande de payer pour des frais que je n'aurais pas engagés si j'avais su ! Quel recours ai-je svp ? Merci

Par **morobar**, le **01/09/2019** à **07:24**

Bonjour,

Aucun l'erreur ne fait pas le droit.

Mais vous pouvez bien sûr négocier.

Il est dommage que, en connaissance de cause vous ayez pu engager des frais dont vous connaissiez la non-prise en charge. Heureusement que la répétition de l'indu porte sur une somme relativement faible.